



Compte rendu de la conférence audio du 7 avril avec la DRFIP 35

Point sur la situation au 7 avril 2020 :

Le DRFIP fait le point sur la situation au 7 avril.

- 271 agents présents physiquement concernés par le PCA, soit 17,70 % de l'effectif total
- 175 agents en télétravail sur les missions essentielles, 227 postes de télétravail sont déployés ; l'écart tient d'une part au fait que beaucoup de cadres sont en télétravail et en présence physique, et d'autre part à un décalage calendaire au niveau du recensement.

L'objectif est d'être à plus de 255 télétravailleurs, ainsi la DRFIP sera à plus de 50 % de télétravailleurs sur le PCA.

La DRFIP attend une dotation supplémentaire d'une vingtaine d'ordinateurs portables en provenance de l'UGAP.

Dans les postes, la DRFIP continue d'organiser le travail présentiel en rotation pour limiter au maximum le contact entre agents.

Suspicion de 5 collègues infectés, 8 agents sont actuellement en quatorzaine. La DRFIP reste très prudente, malgré l'annonce par l'ARS d'un reflux en Bretagne. Cela traduit les premiers effets du confinement.

Concernant les congés :

Cette question des prises de congés est directement dirigée par la DGFAP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique).

Les congés déjà posés et validés doivent être maintenus mais les agents ont possibilité de demander un report auprès de leur chef de service. Mais ce dernier peut également en exiger le report pour raison de service.

De nouveaux congés peuvent être posés si cela n'occasionne pas de gêne pour le fonctionnement du service. Dans cette hypothèse, les agents en ASA peuvent alors être rappelés en remplacement de l'agent en congés. Par contre pas de congés accordés sur les missions essentielles.

La reprise d'activité va être très difficile en terme de charge c'est pourquoi le DRFIP indique qu'il faut déjà penser à une bonne programmation des congés. Beaucoup de retard ayant été pris, il faut donc éviter qu'un trop grand nombre d'agents soient absents au même moment.

Les congés d'été n'ont pas vocation à être remis en cause.

Concernant les mesures sanitaires :

Une première livraison de masques a eu lieu. Ces masques ont été déployés en priorité pour les accueils des trésoreries (versement des « bon de secours » et accueil sur rendez-vous), CEA, CER, Trésorerie hospitalière.

Le DRFIP va voir si il peut en avoir plus, et se rapprocher de la Centrale.

Une centaine de plexiglas a été commandée pour préparer la sortie du confinement, il déclare qu'il faudra en effet reprendre l'accueil et assurer la sécurité des agents et des usagers.

Concernant l'évolution du PCA :

La DRFIP réfléchit à sécuriser les services et à assurer une bonne homogénéisation de ceux-ci.

Elle a décidé la création d'un service d'appui au sein du Pôle de Gestion Publique pour assurer un soutien aux postes comptables. Il s'agit de répondre d'une part, à la très forte demande au niveau des collectivités, et d'autre part, pouvoir suppléer en cas d'absence liés au COVID 19 ou pouvoir prendre totalement la main en cas de fermetures de postes.

Ce service sera composé de 5 EDR et de 3 agents de directions avec des compétences fortes en la matière. Ces agents travailleront à distance et seront déployés dans les locaux du centre interrégional de formation (CIF) du Turgot. Les conditions d'exercice de leurs missions se feront dans le strict respect des normes de sécurité sanitaire.

La DRFIP a précisé que cette structure temporaire pourra fonctionner au delà du confinement pour anticiper le pic de charges et le retard du mandatement des collectivités.

La DRFIP réfléchit également à la mise en place d'un service d'appui pour les services du Pôle de Gestion Fiscale (SPF, SIE et SIP) qui se trouveraient en très grosse difficulté. Pour le SPF cela serait possible au CIF, l'objectif est d'éviter au maximum l'envoi d'agent sur place.

Pour les autres services du PGF, des agents pourraient en effet venir appuyer les SIE, les SIP et les SPF qui seraient empêchés.

Pour les entreprises, les BDV et les PCE ont été mobilisés en appui des SIE pour relancer celles qui ont cessé les reversements de TVA (et ce pour certaines de manière intentionnelle).

Sur le fond de solidarité des entreprises, le DRFIP a réaffirmé que la prise en charge était réalisée au niveau de la Centrale. Néanmoins en cas de rejet il appartient au SIE de reprendre la main pour effectuer le contrôle de cohérence entre les SIRET et les IBAN. Si besoin il pourrait y avoir une aide de la DIRCOFI.

Concernant la campagne IR :

La brochure pratique, les instructions et un didactiel sont à disposition des agents .

La DRFIP attend de l'ENFIP des tutoriels pour assurer des formations à distance des agents.

M BIED-CHARRETON a affirmé qu'**il n'y aurait aucun accueil physique pendant la période de confinement concernant les questions relatives à la campagne IR**. La possibilité d'accueil sur rendez-vous reste néanmoins possible pour des situations jugées graves. Cette situation va conduire à un déport considérable sur le e-contact, la balf et sur le téléphone.

La DRFIP va procéder à un recensement des agents concernés par la campagne IR. L'objectif reste d'éviter le présentiel des agents, mais pour le DRFIP il apparaît évident que certains agents devront être présents sur les postes. Il assure que tout sera mis en œuvre pour que ceux-ci exercent leurs missions dans des conditions de sécurité maximale. Si cela devait poser problème pour le respect du maintien de la distance de 2 mètres, alors il y aura moins d'agents rappelés pour qu'elles soient respectées. Il n'y aura pas de possibilité de transiger sur ce point.

Il a ensuite précisé l'organisation de l'accueil téléphonique. Celui-ci se fera en deux temps :

- accueil de 1er niveau : accueil départemental de prise en charge de l'appel sans répondre sur le fond du sujet. A ce niveau, Il s'agira de répertorier les contre-appels par typologie et SIP et de renvoyer dès que possible sur le site internet impot.gouv.fr et sur les centres d'appels prélèvement à la source (PAS). Le but est de pouvoir répondre à un maximum d'appels, d'éviter de doubler les canaux d'appels (mails, téléphone..) et d'expliquer aux usagers que nos services pourront les rappeler directement. Mais le numéro qui s'affichera pourrait être masqué (dans le cas où ce rappel sera effectué par des agents en télétravail).

- l'accueil de 2^{ème} niveau consistera en un contre appel par les agents des SIP soit de leur domicile, soit des postes de travail au sein des services.

Le DRFIP s'engage à rédiger une note sur l'organisation de la campagne avec un focus particulier sur l'accueil téléphonique et les mesures de sécurité, de la transmettre aux OS pour la prochaine audio conférence de la semaine prochaine qui sera consacrée quasi exclusivement à ce point.

Points soulevés par CGT et réponses du DRFIP :

- *concernant le PCA :*

La CGT maintient sa position sur la nécessité de réduire au maximum le nombre d'agents présents sur les sites. Il y a encore trop d'agents présents dans les services, notamment dans les SIE et trésoreries. Elle manifeste dès à présent sa grande inquiétude sur la situation à venir pour les agents des SIP, qui au regard des impératifs de campagne imposés par la DG, vont être fortement mobilisés.

La CGT rappelle qu'elle reste très sensible sur l'aspect conditions de travail des télétravailleurs : installation, difficultés à gérer le télétravail et la garde des enfants, temps de travail... Certains ont en effet fait part de difficultés, il est donc nécessaire de faire preuve d'indulgence.

Le DRFIP reconnaît qu'il est effectivement difficile de télétravailler dans des conditions sereines et s'engage à diffuser de nouveau le guide sur le télétravail. Il indique avoir autorisé les chefs de service à laisser les agents prendre du matériel de leur bureau siège, souris ergonomique,...

- *concernant la campagne IR :*

La CGT a rappelé que la campagne devait impérativement se dérouler conformément aux directives nationales en dehors de toutes directives locales particulières. Elle a rappelé que la direction, notre employeur, ne devait en aucun cas exposer les agents à un quelconque risque. (la section est d'ailleurs intervenue très récemment pour faire cesser une initiative qui était contraire aux règles fixées par la DG concernant la présence d'agents dans les SIP avant le 20 avril).

Sur la présence des agents, il semblerait que la DRFIP se dirige vers le schéma suivant : 2 agents par secteur ce qui représente un taux en présentiel de 30 % . C'est beaucoup trop, aucun agent ne doit être exposé, et la CGT y veillera.

Le DRFIP indique qu'« il ne faut pas se mentir » : la campagne est un temps fort, elle fait partie des missions essentielles de la DGFIP, et effectivement, il y a aura plus d'agents dans les services. « 1/3 dans les services, 1/3 en télétravail, et 1/3 en rotation ». Il faut être en capacité d'affronter cette période, à défaut il y a un gros risque de contentieux...

Suite à l'introduction du directeur, la CGT a redemandé au directeur de préciser clairement si la consigne qu'il a évoquée comme quoi il n'y aura pas d'accueil du public durant la campagne IR s'appliquera à toute la campagne ou seulement à la partie qui sera effectuée en confinement. Le directeur a répondu à notre demande d'éclaircissement sur l'accueil du public pendant la campagne IR en précisant que la consigne de ne pas recevoir le public n'était valable que durant la période de confinement.

Sur celle après déconfinement, les agents auront vocation à recevoir le public pour les renseigner et déclare que cela se fera dans le respect de la protection des agents.

C'est d'ailleurs pour devancer cette question, qu'un grand nombre de protections en plexiglas ont été commandées par la direction. Mais la doctrine au niveau de la centrale n'est pas encore sortie.

La CGT rappelle que si les agents devaient répondre au téléphone de chez eux, il appartiendrait à l'administration de leur fournir le matériel nécessaire, à savoir des téléphones portables et ordinateurs portables. D'ailleurs un nombre important de collègues ne voit pas comment cela serait possible sans cet apport logistique. Réponse : la DRFIP ne dispose pas de beaucoup de téléphones portables.

La CGT a condamné une nouvelle fois la décision de la DG de supprimer les envois de déclaration papier pour la totalité des usagers ayant activé leur espace personnel. Cette décision unilatérale conduira inévitablement à une augmentation très sensible des appels pendant le confinement et à coup sur un afflux très important des contribuables en réception après le déconfinement. La DG portera donc une grave responsabilité quant aux conséquences de cette décision pour les agents et les contribuables.

La CGT explique, en outre, qu'il est impossible de répondre à certains usagers par téléphone et par mail. Les renseignements complexes sur les revenus fonciers et sur les déclarations de cessions de valeurs mobilières ne pourront se faire sans un accueil physique. Il faut donc s'interroger sur les possibilités qui pourraient être ouvertes à tous ces usagers qui ne pourront être reçus.

La validation automatique tant vantée par M DARMANIN devrait conduire à l'émission des avis d'IR pour une partie de la population non négligeable sans intervention des agents des SIP. La possibilité d'une auto correction de la déclaration ouvre aussi des pistes de réflexion pour un report de la déclaration.

La CGT a également rappelé que la campagne IR concernait aussi les agents du PCRП qui ont en charge la campagne IFI. Elle a demandé ce que la direction avait prévu pour ce service.

Concernant l'évolution du PCA :

A la question de savoir si la mission cadastrale est devenue une priorité dans la direction, le DRFIP répond par l'affirmative, pour un seul point, les documents d'arpentage. La DRFIP applique la consigne nationale. Une note a été adressée le 3 avril. Les documents d'arpentage doivent être transmis aux géomètres experts. C'est pourquoi il a été demandé à 2 agents du PTGC de revenir sur site 1 à 2 fois par semaine.

Concernant les mesures sanitaires :

Certains produits de désinfection ne répondent pas aux normes sanitaires en vigueur concernant les virucides (EN 14476) ; en effet, du vinaigre blanc à 14 % a ainsi été remis à certains services pour désinfecter les locaux. Le DRFIP confirme que ce produit ne convient pas à la désinfection et il prendra les mesures nécessaires.

La préconisation actuelle est le tout masque, il semblerait donc opportun d'anticiper et de commander des masques.

Le DRFIP a confirmé que l'ouverture du courrier se faisait bien avec un décalage de 24 h, le DRFIP se félicite de cette initiative locale reprise par la DG.

La CGT a demandé ce que la direction envisageait concernant l'utilisation des mopieurs communs à plusieurs services depuis la suppression des imprimantes .

Concernant le nombre d'agents qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail :

La DRFIP a indiqué ne pas pouvoir répondre à cette interrogation

Concernant les congés :

Certains chefs de service ont demandé aux agents de modifier leur ASA en congés, la CGT met en garde sur de telles pratiques.

Pour le DRFIP, « on ne peut pas vouloir tout et son contraire ». Aucune pression n'est exercée sur les agents qui voudront prendre des congés mais la prise de congés suppose une rotation des agents en ASA. Il y a intérêt à lisser les congés.

Concernant la convocation d'un CHS-CT :

Le DRFIP y est favorable, la présidente du CHS-CT a été sollicité en ce sens, et cette instance devrait se tenir en audio dans le courant de la semaine prochaine.

Il a également été demandé par la CGT que la médecine de prévention participe aux audio conférences, son avis est en effet précieux.

Points supplémentaires des autres OS et réponses du DRFIP :

Solidaires :

- *concernant la campagne IR* : la campagne se tiendra pendant la période de confinement, avec toutes les réalités qui vont avec. Avec la multiplicité des priorités se pose la question de la présence des agents dans les services. Le DRFIP réfute cette multiplicité : la gestion de l'IR fait partie « du cœur » des missions de la DGFIP et du PCA, à charge pour nous de trouver la meilleure organisation dans ce contexte particulier.

Solidaire demande la convocation d'un comité technique local (CTL) sur la campagne IR.

Le DRFIP n'est pas opposé à la convocation d'un CT sur le sujet, mais celui ci ne pourra se tenir qu'en distanciel. Il renvoie cette demande aux autres OS pour avis. Il précise que si un CT devait se tenir, il devra se tenir avant le 20 avril date de début de la campagne, et qu'il ne pourra pas être en mesure d'envoyer les convocations et documents dans les délais impartis par le règlement intérieur du CT. Solidaires indique que un dépôt de plainte a été déposé par la CFDT de Paris suite à un CTL pour mise en danger d'autrui (la CFDT a précisé lors de son intervention que ce dépôt était une action isolée de la CFDT Finances publique de Paris).

- *concernant la convocation d'un CHS- CT*

Solidaires y est favorable.

- *concernant le télétravail* :

Le DRFIP répond favorablement à la demande de l'application et de la diffusion du guide du télétravail. Mais il informe qu'il ne pourra certainement pas respecter les préconisations de ce guide en matière d'accueil téléphonique pour la campagne IR.

- *concernant le NRP* :

Le DRFIP indique que le calendrier initialement prévu ne pourra être que reporté, mais qu'il ne dispose pas d'information à ce sujet.

- *concernant la déclaration d'accident du travail* :

Le DRFIP ne voit pas d'obstacle à la mise à disposition du formulaire d'accident du travail sur ULYSSE 35. Solidaires a en effet fait valoir un agent qui serait atteint du COVID 19 pourrait ainsi retrouver le formulaire pour déclarer son accident du travail

CFDT :

- *concernant l'isolement des agents* :

Le DRFIP a demandé aux chefs de service de resserrer tous les liens sociaux avec les agents en utilisant tous les moyens possibles : messagerie personnelle, téléphone, réseaux sociaux. Les agents ne doivent en effet pas se retrouver en situation d'isolement, il faut maintenir le lien. La DRFIP préconise que les agents consultent ULYSSE, qui est régulièrement actualisé.

- *concernant la campagne IR :*

pour la mise en place du télétravail via le VPN15, le DRFIP précise qu'il n'y pas d'autorisation de la DG car il subsiste des problèmes de sécurisation et de flux du réseau. Néanmoins cette solution est à l'étude.

Sur l'interrogation relative aux Maisons France Service, le DRFIP indique que celles-ci restent en fonctionnement mais qu'il ne sera pas possible de s'appuyer sur elles pour la campagne.

FO :

-*concernant le PCA :* les mêmes inquiétudes sont mises en évidence sur le présentiel des agents et sur la campagne IR.

- *concernant la convocation d'un CHS-CT :*

FO y est favorable

fin de la séance

Le DRFIP indique qu'une nouvelle conférence se tiendra le mercredi 15 avril à partir de 14 h

Le médecin de prévention y sera associé à la demande de la CGT. Un point sur le PCA (tableau) sera fait dorénavant 2 fois par semaines auprès des OS.

La délégation CGT Finances publiques 35

Rennes , le 8 avril 2020